FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DE MARINS

Le 6 novembre s'est réuni à Paris le groupe de travail "financement des associations d'accueil de marins" du Conseil Supérieur des Gens de Mer.

Etaient présents :

- Madame GIBERTIE de la Direction des Affaires Maritimes;
- MM LANDEL et LANDRAUD de la Sous direction des Ports;
- les correspondants portuaires bien-être des Grands Ports Maritimes, DK, RN, LH, NA, BX, MA, celui de La Rochelle étant excusé mais a envoyé ses remarques par e-mail.
- M. Ganor GINAT d'Armateurs de France;
- M. POCHER de la FPMM;
- deux représentants syndicaux de la CFDT et de la CGT
- M. Ph MARTIN de la Mission de la Mer;
- M A LLORENTE de la FNAAM;
- M G PELEN de la FNAAM.

Les idées principales retenues :

- La Charte entre les Grands Ports Maritimes (GPM) et les associations va partir au cabinet du ministre avec une lettre accompagnatrice et sera diffusée dans tous les GPM avec une lettre du ministre insistant sur son importance. Elle devrait être signée par les GPM et les associations vers le 15 décembre 2014. Elle sera étendue par la suite aux ports décentralisés. La charte concerne aussi bien les dépenses d'investissement que de fonctionnement. Il a été noté le rôle important des commissions portuaires de bien-être qui établiront les besoins en fonction de résultats et des demandes des associations. Il a été rappelé le rôle des Conseisl de bien-être dans les ports où il y en a.

La FNAAM a fait remarquer que la charte est une avancée positive mais qu'elle espère toujours obtenir une participation obligatoire des armateurs.

Adresse siège : 56 rue Falguière – 75015 – PARIS
Email : fnaamfrance@gmail.com

Chaque correspondant portuaire a expliqué comment son port aide déjà les associations et ce que la charte va apporter, c'est avant tout une validation de l'action des ports et une incitation à faire plus.

Il a été remarqué que la convention, entre la Région Bretagne et les associations, qui demande aux agents maritimes de collecter une participation volontaire des armateurs est appliquée à Saint-Malo, un peu moins à Lorient et pas du tout à Brest à la suite du refus des agents maritimes.

Le commandant de MAUPEOU, correspondant portuaire du port de Marseille et président de la fédération européenne des commandants de ports européens fait remarquer que dans les ports d'Europe du nord les agents facturent une participation volontaire au bien-être des gens de mer et que cela fonctionne. Le représentant d'Armateurs de France signale que dans les factures des frais de port des agents à l'étranger il y a une ligne « participation volontaire au fonctionnement de l'accueil des marins en escale » et que cette ligne est très souvent honorée.

A la suite de ces informations, il a été décidé de faire une réunion avec les représentants des agents et consignataires de chaque GPM, des correspondants portuaires dans le cadre du groupe de travail. La FNAAM devant rencontrer avant la Fédération des Agents et Consignataires Maritimes.

Une action est envisagée par la FNAAM en direction de l'OIT/BIT pour obtenir un amendement de la MLC et faire passer ce qui concerne le financement de la partie B (facultative) vers la partie A (obligatoire). De même vers l'UE pour que la transcription en droit européen puisse inclure ce basculement.